

SEANCE DU 7 Mars 2023 A 19H00

L'an deux mil vingt-trois, le sept Mars, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Olivier DURAND, Maire.

Etaient présents : M. Olivier DURAND, M. Hervé BARON, Mme Claudine ARCHAMBAULT, Mme Sophie NICOLAS, M. Christophe GOURBILLON, Mme Magali TETRAULT, M. Adrien BERTON, M. Jérôme ROY, M. Thierry LARCHER, Mme Chantal BOURGUEIL, M. François BASSET-CHERCOT, M. Mathieu MERER, M. Loïc DE LA PORTE DU THEIL, M. Joël ARNAULT, M. Vincent PARAT

Etaient excusés : Néant

Secrétaire de séance : M. Adrien BERTON a été élu secrétaire.

Ajout à l'ordre du jour :

- Motion de soutien à l'hôpital de Chinon
- Fermeture de classe

• **Motion de soutien à l'hôpital de Chinon**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu du collectif « Sauvons l'Hôpital de Chinon ». Celui-ci alerte sur la fermeture ponctuelle de services par manque de personnel disponible (urgence, maternité cet été) mais aussi sur la fermeture définitive d'une unité de l'EHPAD pour cause de vétusté des locaux. Ce collectif demande plus de moyens humains, formés mais aussi le maintien de la maternité, la réouverture du service de l'EHPAD dans des conditions correctes d'accueil et la création d'un comité de projet pour l'avenir de l'établissement auquel seraient associés les usagers.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle souhaite apporter leur soutien à cette motion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 14 voix pour et 1 abstention

- Apporte son soutien à la demande du collectif « Sauvons l'Hopital de Chinon »
- Charge Monsieur le Maire de transmettre cette motion aux services de l'État, députée et Sénatrice ainsi qu'au collectif.

• **Approbation du conseil municipal du 03/02/2023**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de conseil municipal du 3 février 2023.

• **City stade : Choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée trois devis de concepteur de terrain de city stade avec le même type de prestations et de fournitures :

- Sport et Nature (filet de 5m) : 40 965.51 € HT soit 49 158.61 € TTC
- HUSSON (filet de 4m)..... : 38 017.66 € HT soit 45 621.19 € TTC
- Site Equip (filet de 5m)..... : 43 663.60 € HT soit 52 396.32 € TTC

Après délibération, le conseil municipal

- CHOISIT le devis de l'entreprise « Sport et Nature » pour un montant de 40 965.51 € HT soit 49 158.61 € TTC pour la conception et la pose du city stade
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

• **Vote des subventions aux associations – BU 2023**

Monsieur le Maire informe avoir reçu une demande de subvention de 500€ de la part de la compagnie du Halo.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- ADMR du Bouchardais.....	100,00 €
- AFP de Parçay.....	300,00 €
- APEB	100,00 €
- APE du Regroupement Pédagogique.....	100,00 €
- Ass « Bon pied, Bon œil » de Parçay	100,00 €
- ASSAD du Bouchardais.....	100,00 €
- Club « Les Jeunes d'Autrefois ».....	100,00 €
- Comice Agricole de l'arrondissement Chinon.....	66,00 €
- Comité des Fêtes de Parçay.....	1 500,00 €
- Coopérative scolaire de Parçay.....	170,00 €
- CPIE à Seuilley.....	30,00 €
- FF Randonnée (adhésion).....	45,00 €
- Fondation Patrimoine.....	00,00 €
- Syndicat de Chasse de Parçay.....	150,00 €
- UNCAFN de Parçay.....	100,00 €
- AFB.....	500,00 €
- La Cie du Halo / printemps des poètes.....	200,00 €
- Divers.....	1 339,00 €
TOTAL :	5 000,00 €

Les crédits seront inscrits au budget unique 2023 au chapitre 65 / Article 6574 : 5 000 €

• **Fermeture de classe**

Monsieur le Maire annonce les résultats du vote effectué par le conseil municipal concernant le projet de fermeture de classe qui fait ressortir, après dépouillement :

- 9 votes pour la fermeture de la classe de Theneuil
- 6 votes pour la fermeture de la classe de Parçay-sur-Vienne .

Il ajoute avoir reçu un mail du Maire de Theneuil, Madame Nadège ARNAULT qui explique que dans le cadre de la fermeture de classe sur le RPI Theneuil, Parçay, Chezelles, la commune de Theneuil, lors de son conseil municipal du 06/03/2023, a voté contre sa fermeture de classe. Elle souhaiterait une rencontre entre les deux conseils municipaux avant le 13 mars à la Mairie de Theneuil.

Monsieur le Maire le soumet à l'assemblée mais aucun des conseillers ne souhaite y participer car ils estiment que chacune des parties camperont sur leurs positions.

Le conseil municipal, après délibération,

- DÉCIDE de fournir les résultats de son vote faisant ressortir son souhait de fermer la classe de Theneuil à la commune de Theneuil
- VU que la commune de Theneuil a la priorité car une suppression de classe entraînerait la fermeture de leur école, la décision finale revient à la commune de Theneuil.

- **Questions diverses**

Remise Marianne

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'assister à la remise de la Marianne par Nadège ARNAULT et Etienne MARTEGOUTTE, Vice-Présidents du Conseil Départemental et Conseillers départementaux du canton qui aura lieu le samedi 11 mars 2023 à 10h00.

Association – Compagnie du Halo

Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier de la Compagnie du Halo qui demande la possibilité de bénéficier de la salle des fêtes pour y organiser ses cours dans un espace plus adapté à la pratique du théâtre et proposer également des stages à destination d'amateurs et de professionnels. Après concertation, le conseil municipal estime que, côté logistique (ménage et entretien) il n'est pas possible de mettre à disposition la salle polyvalente pour les cours hebdomadaires, cependant pour les stages, le conseil municipal réitère leur accord à raison de 2 gratuits par an puis au prix d'une location « association communale ».

Voirie

Le conseil municipal fait remarquer qu'il y a beaucoup de trous à reboucher sur les routes de la commune. (Notamment aux Chillaudières, Puchard, Chandre...)

Monsieur le Maire propose de faire effectuer un devis par l'entreprise COLAS pour avoir un montant à inscrire au budget.

Fête rurale

Monsieur Jérôme ROY dresse un premier bilan de la fête rurale du 04/03/2023.

Fond vert

Madame Sophie Nicolas fait un point sur le fond vert. Ce fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires repose sur la conviction que les collectivités territoriales tiennent un rôle essentiel pour la décarbonation et l'adaptation au changement climatique. Il sera possible de déposer des demandes de financement en matière : de performance environnementale : pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, le tri et la valorisation énergétique des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public ; - d'adaptation des territoires au changement climatique : pour renaturer les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et prévenir les risques naturels (feux de forêt, inondations, etc.) ; - d'amélioration du cadre de vie : pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (accompagnement à la mise en place des ZFE-mobilités, covoiturage, etc.) et en matière foncière (renouvellement des friches, etc.). Le fonds portera également le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires, à hauteur de 150 M€.

Budget

La réunion de préparation des budgets est fixée au lundi 20 mars 2023 à 19h00

2023-03-07-007

La réunion de vote des budgets est fixée le 13/04/2023 à 19h00 suivi d'un diner à la salle communale.

Le conseil s'est clôturé à 20h55